

Laon, le 24 octobre 2022

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Conférence de presse**

**Le point sur la régularisation des charges de chauffage**

Freddy Grzeziczak, Président de l'OPAL  
Jean-Denis Mège, Directeur Général de l'OPAL

\*\*\*

**Nous traversons une crise énergétique sans précédent.**

**Néanmoins, sur nos 4700 locataires en chauffage collectif, 2100 auront une régularisation positive et seront remboursés.**

**Malheureusement, malgré les provisions de charges et le bouclier tarifaire pour lequel l'Office s'est battu, le compte n'y est pas cette année pour 2600 locataires de l'Office.**

**La somme est conséquente : 1,2 millions d'euros de reste à charge.**

Fin octobre, ces locataires vont recevoir leur décompte de charges.

Sur ce document, il est précisé que les locataires, en prélèvement automatique, seront prélevés uniquement de leur loyer.

Quel que soit le montant de la régularisation, ils vont être contactés individuellement par leur gestionnaire à partir du mois de novembre.

**Ensemble nous trouvons les solutions.**

L'OPAL proposera à ses locataires un délai de paiement selon leur capacité de remboursement.

D'autres aides vont être étudiées en fonction de la situation des locataires notamment ceux en plus grande précarité.

L'Office suit de près les situations au cas par cas.

**En outre, avec cette augmentation considérable du coût de l'énergie, les provisions de charges vont être revues à la hausse dès novembre.**

Par ailleurs, l'Office travaille depuis plusieurs années déjà sur la performance énergétique de ses bâtis.

L'OPH de l'Aisne réhabilite son patrimoine grâce à l'ITE (isolation thermique par l'extérieur) et lutte contre la mal logement et les passoires énergétiques.

Une grande majorité de nos logements concernés par ces réhabilitations se trouvent sur Laon : ils seront traités sur les années à venir. Sur certains bâtiments, ces réhabilitations sont en cours.